

# Secrétaire de mairie : le diplôme menacé

Le diplôme universitaire « gestionnaires administratifs secrétaires de mairie » créé par le centre de gestion 70 et l'Université de Franche-Comté à Besançon est sur la sellette. Faute d'étudiants.

Les résultats sont là. Personne ne les conteste. Sur les 38 lauréats du diplôme « gestionnaires administratifs secrétaires de mairie (GASM) » depuis 2016, 37 ont trouvé du travail. 32 immédiatement en sortant de leur formation. Sur des postes de gestionnaires administratifs et secrétaires de mairie. Pourtant, le diplôme, dispensé sous formes de cours magistraux et de TD sur dix mois à Besançon, de janvier à octobre, est menacé de fer-

« On nous dit "ce que vous faites est formidable" mais tout le monde fait tout pour que ça ne fonctionne pas ! » Catherine Tirvaudley, doyenne de la fac de droit à Besançon

meture. « Nous avons neuf étudiants inscrits, peut être dix », indique Carole Tary, directrice des services du centre de gestion 70. « En dessous de dix, le diplôme ne peut être maintenu ».

## Manque de financement, manque de visibilité

Le centre de gestion de la Haute-Saône a été pilote du diplôme en 2016, en collaboration avec Catherine Tirvaudley, doyenne de la faculté de droit à Besançon (lire ci-contre). « Nous nous sommes aperçus que d'un côté, des maires avaient besoin de personnels et peinaient à recruter, et que de l'autre, nous avions beaucoup d'agents en souffrance et recevions de nombreux courriers de demandeurs d'emploi », note Carole Tary. Originalité de cette formation : elle s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux personnes handicapées et aux fonctionnaires inaptes, « des personnes qui vont être licenciées pour inaptitude et vont perdre leur travail ».

L'initiative, bien accueillie, a fait des émules. En 2018, les centres de gestion du Jura, du Doubs et du Territoire de Belfort ont rejoint leur homologue haut-saônois. À Nancy, le centre de gestion local a créé un partenariat avec la faculté de droit sur le même modèle.

Paradoxalement, en Franche-Comté, le nombre d'élevés peine à augmenter. « À l'heure actuelle, la Région ne finance pas le diplôme GASM. Les étudiants peuvent éventuellement prétendre à une aide de Pôle emploi, au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Mais devant les 3 400 € à débours, certains renoncent. Plusieurs se sont ainsi désistés en janvier après avoir essayé un refus de financement tardif », explique Carole Tary.

Autre difficulté : Pôle emploi n'orienterait pas forcément les demandeurs d'emploi vers le diplôme, par manque d'information, et le financerait au cas par cas selon des critères assez opaques. Enfin, le diplôme manquerait cruellement de visibilité.

Sa disparition annoncée est vécue comme un vrai gâchis. « Les besoins sont énormes dans les communes. Le secrétaire de mairie est un pilier, c'est un métier essentiel. L'âge notamment des secrétaires en Haute-Saône est déclinant. Il y a des besoins tant en demandes qu'en offre », insiste Michel Désiré, président de la structure. Avec trois ans d'existence révolus, le diplôme espère s'ouvrir à l'apprentissage à la rentrée 2020.

Textes Éléonore TOURNIER



Carole Tary, directrice des services du centre de gestion 70, Michel Désiré, président, et Marie Grandjean, responsable du Pôle emploi territorial défendent bec et ongles la formation. Photo E.T.

## D'aide-soignante... à agent comptable

Son ancien métier d'aide-soignante était une vocation. C'est donc dans la douleur, aussi bien physique que morale, que Luce Keller a dû l'arrêter. Atteinte d'arthrose au genou, la jeune femme, qui travaillait en Ehpad, dans la fonction publique hospitalière, ne pouvait plus monter les escaliers, s'agenouiller. Elle a été en arrêt maladie pendant quasiment un an. Elle a alors cherché par elle-même une solution de reclassement. « Je souhaitais rester dans la fonction publique, mais ne voulais plus travailler dans le milieu médical, car je ne voulais pas être confrontée à mon ancien travail sans pouvoir le faire ».

À force de recherches, Luce est tombée sur le diplôme GASM, sur le site du centre de gestion. Épaulée par Marie Grandjean, responsable du Pôle emploi territorial au CDG 70, elle a monté son dossier et a pu obtenir un financement complet de sa formation, via, notamment, le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Depuis avril 2018, elle travaille comme agent comptable à la DSDP, un service du conseil départemental après avoir obtenu son diplôme fin 2017. « Avant d'arriver au centre de gestion, j'étais au fond du trou. Ça m'a



Atteinte d'arthrose au genou, Luce Keller a dû arrêter son métier d'aide-soignante. « J'étais au fond du trou. Ça m'a rebossée, fait remonter la pente », confie-t-elle à propos du diplôme. Photo E.T.

reboostée, fait remonter la pente. Ça m'a permis de me rendre compte que j'étais capable de rebondir. On se sent encouragé, c'est valorisant », estime la jeune femme qui jugerait « vraiment dommage » la disparition de cette formation.

## « Qu'on nous fasse confiance ! »

Emanuel Faivre, directeur général des services du conseil départemental, abonde dans le même sens : « Ça serait une vraie perte. Cette formation

nous permet de recruter du personnel qualifié, opérationnel », explique-t-il. Via l'agence départementale d'ingénierie aux collectivités (Ingénierie 70), le Département de Haute-Saône fait intervenir auprès des étudiants du GASM des agents qui les forment aux logiciels utilisés en mairies. « Ce diplôme permet aussi de créer des passerelles entre les différentes fonctions publiques, de permettre à des gens de construire des parcours. Qu'on nous fasse confiance ! », appelle M. Faivre.

# diplôme menacé



## Questions à ?

Catherine Tirvaudley, doyenne de la faculté de droit à Besançon

« Pas de volonté politique de faire fonctionner ce diplôme »

Photo L. LAUDE

Selon vous qu'est-ce qui fait que ce diplôme ne marche pas ? Eh bien c'est un paradoxe. On nous dit « ce que vous faites est formidable » mais tout le monde fait tout pour que ça ne fonctionne pas ! Déjà, le diplôme n'est pas ou mal connu. Ensuite, les décisions de Pôle emploi sont souvent erratiques : j'ai par exemple rencontré une personne qui voulait suivre la formation. Pôle emploi n'a pas voulu lui financer, et à la place, lui a proposé une formation d'aide comptable, ce dont elle n'avait pas du tout envie... Enfin, les financements ne suivent pas : le diplôme n'a pas de dotations de l'État, il est auto-financé. Il n'y a pas de volonté politique de le faire fonctionner.

Le comprenez-vous ? S'il était mal calibré, je ne dis pas. Mais ce n'est pas le cas. On fait intervenir des enseignants de la fac de droit, des professionnels en poste dans les collectivités, il y a des stages... Et encore une fois, les débouchés sont là. Il y a des besoins, les gens qu'on forme trouvent du travail. Au bout d'un an, ils sont complètement opérationnels : des demandeurs d'emploi, des personnes handicapées, des agents en reconversion.

Vous avez signé une lettre ouverte envoyée aux élus, Pôle emploi, Cap emploi, pour défendre le diplôme. Vous semblez très attachée à cette cause... Étant conseillère dans une petite commune, en milieu rural, je connais les difficultés pour recruter des secrétaires et je connais leur importance dans la fonctionnement d'une mairie. Je me suis

beaucoup investie dans ce diplôme avec M<sup>me</sup> Tary. C'est un peu notre bébé. Je dirais que le GASM représente 10 % de mon temps de travail utile.

Pourquoi vous investirez autant ? C'est une expérience humaine incroyable, gratifiante. Il faut voir les effets sur les gens : c'est magique. Pour la plupart, ils viennent pour la première fois à l'université. Ce sont des personnes en situation d'inconfort : elles doivent affronter une reconversion subite à cause de problèmes de santé, ça n'est pas simple. Mais, c'est un diplôme simple... Cela leur demande un vrai investissement pour arriver au bout. L'an passé, une diplômée est venue raconter son expérience aux nouveaux inscrits : quand je vois ça, je me dis que je ne bosse pas pour rien. C'est ce qui me fait tenir. Mais je ne peux pas me contenter d'une satisfaction morale malheureusement. Je suis rattrapée par un principe de réalité.

Cette année, neuf étudiants ont débuté les cours. Il en faut dix pour que le diplôme soit maintenu. Pourrait-il fermer en cours d'année si les dix n'étaient pas atteints ? À dix, on est tout juste à l'équilibre. Même à neuf on va finir. Je ne fermerai pas le diplôme, mais je vais me mettre en difficulté avec l'université. Par contre si au 15 novembre cette année, je n'ai pas une promo complète et financée : on n'ouvrira pas l'an prochain. Et si on n'ouvre pas l'an prochain, on n'ouvrira plus du tout.

## Un diplôme, victime collatérale de la fusion des Régions ?

La Région confirme ne plus subventionner le diplôme universitaire GASM depuis 2018. Tout s'est joué au moment de la fusion entre les deux Régions.

Le modèle bourguignon – des sessions de formation de trois mois « aux fonctions de secrétaire de mairie pour intégrer les demandeurs d'emploi, formés dans les services de remplacements des centres de gestion » – a été préféré au modèle franco-comtois, à savoir le diplôme universitaire GASM mis en œuvre entre l'Uni-

versité et le centre de gestion 70. La solution choisie est « moins complète », estime Catherine Tirvaudley, la doyenne de la fac de droit.

A Pôle emploi aussi, ça se complique

« Les deux formations ne sont pas en concurrence », nuance Carole Tary du centre de gestion de Haute-Saône. « Elles n'ont pas les mêmes objectifs : nous proposons un diplôme universitaire. Qui ne concerne pas que les demandeurs d'emploi mais aussi

des agents de la fonction publique en reconversion ».

Sans financements de la Région, les personnes intéressées par le diplôme « gestionnaires administratifs secrétaires de mairie » peuvent toujours solliciter d'autres aides, notamment auprès de Pôle emploi via les aides individuelles à la formation (AIF). Mais là encore, les choses se compliquent. L'organisme n'est en effet pas censé dépasser cinq AIF par action de formation. La formation a été financée « de manière

exceptionnelle » par ce biais en 2018, précise le conseil régional.

## Des formations subventionnées élargies

Quid de 2019 ? Pôle emploi indique : « Chaque situation personnelle de demandeurs d'emploi est différente. Lorsqu'un demandeur d'emploi s'oriente vers un projet de formation, le conseiller s'assure que la démarche de formation est cohérente avec un projet de reprise d'emploi ou d'activité réaliste et pertinent au regard des réalités territoriales ».

Les sessions de formations de trois mois, subventionnées par le conseil régional, sont pilotées par les centres nationaux de la fonction publique territoriale (CNFPT) en lien avec les centres de gestion départementaux.

En 2018, 75 demandeurs d'emploi ont été bénéficiés en Bourgogne et en Haute-Saône pour un montant total de 95 000 €. En 2019, le dispositif devrait être élargi à toute la Région, notamment au Doubs et au Jura, annonce le conseil régional.